

AMNESTY INTERNATIONAL

DÉCLARATION PUBLIQUE

AILRC-FR

Index AI : ASA 16/3575/2016

10 mars 2016

Myanmar. Il faut mettre fin à la répression acharnée visant les manifestants étudiants

Un an après le recours à la violence par la police pour disperser des manifestations étudiantes globalement pacifiques au Myanmar, les autorités continuent de réprimer les militants étudiants et les personnes associées à leur mouvement. Au cours des deux derniers mois, au moins huit dirigeants de syndicats étudiants, manifestants et sympathisants ont été arrêtés ou inculpés de nouvelles accusations. Des dizaines d'autres sont maintenus en détention pendant la durée de leur procès. Ils doivent répondre de chefs d'accusation à caractère politique en raison de leur implication dans des manifestations étudiantes largement pacifiques, que la police avait violemment réprimées dans la ville de Letpadan, dans la région de Bago, le 10 mars 2015.

Amnesty International appelle les autorités du Myanmar à libérer immédiatement et sans condition tous les manifestants étudiants et leurs sympathisants, détenus uniquement en raison de leurs activités pacifiques en lien avec les manifestations. Elles doivent également abandonner toutes les charges retenues contre les personnes encore en détention ainsi que celles libérées sous caution.

DE NOUVELLES INCULPATIONS

Le 24 février 2016, **Nilar Thein**, membre du groupe Génération 88 pour la paix et une société ouverte, et ancienne prisonnière d'opinion, a été arrêtée et inculpée d'avoir manifesté sans autorisation préalable, au titre de l'article 18 de la Loi relative aux réunions et manifestations pacifiques, pour son rôle dans une manifestation pacifique à Yangon le 15 février 2015. Il s'agissait d'un rassemblement en soutien aux manifestants étudiants. Il a fallu attendre près d'un an pour que les autorités décernent un mandat d'arrêt à son encontre, le 11 février 2016. Elle est actuellement détenue à la prison d'Insein à Yangon, ayant fait le choix de ne pas demander de libération sous caution.

En février, les autorités ont retenu de nouveaux chefs d'inculpation contre les dirigeants de syndicats étudiants **Phyoe Phyoe Aung**, **Lin Htet Naing** et **Nandar Sitt Aung**, pour avoir participé à des manifestations pacifiques non autorisées contre la loi relative à l'éducation nationale fin 2014 et début 2015. Tous trois sont déjà en détention. S'ils sont reconnus coupables, ils encourent plusieurs années d'emprisonnement pour leur rôle dans l'organisation d'autres manifestations le 10 mars 2015 dans les villes de Letpadan et Yangon.

En janvier 2016, quatre étudiants qui avaient organisé une manifestation pacifique dans la région de Mandalay pour commémorer le premier anniversaire des défilés étudiants de grande ampleur contre la

loi relative à l'éducation nationale, ont également été inculpés au titre de l'article 18 de la Loi relative aux réunions et manifestations pacifiques.

La récente vague d'arrestations et d'inculpations contre des dirigeants étudiants, des manifestants et des sympathisants, rappelle avec force que la police du Myanmar peut, et va faire usage de lois répressives en vue d'arrêter, d'emprisonner et de poursuivre en justice des militants pacifiques pour des motifs politiques. Un nouveau gouvernement doit prendre ses fonctions début avril ; toutefois, en vertu de la Constitution du Myanmar de 2008, les forces de police et l'administration judiciaire resteront sous contrôle de la junte militaire.

UN AN APRÈS, DES DIZAINES DE DÉTENUS SANS ESPOIR À L'HORIZON

Un an après leur arrestation, 45 manifestants étudiants sont toujours derrière les barreaux, à la prison de Tharawaddy, tandis que leur procès se poursuit. Ils risquent plusieurs années d'emprisonnement pour leur participation à la manifestation de Letpadan, le 10 mars 2015. En outre, six membres de syndicats étudiants, qui avaient manifesté un peu plus tard ce jour-là à Yangon contre la répression, sont toujours poursuivis pour leur rôle dans la manifestation. Trois d'entre eux sont détenus à la prison d'Insein à Yangon. Deux autres militants étudiants sont détenus à la prison de Myingyan, dans la région de Mandalay, tandis que leurs procès sont en cours.

Leur détention prolongée bafoue leur droit à la liberté personnelle et leur droit d'être jugés dans un délai raisonnable, élément capital du droit à un procès équitable, garanti par l'article 10 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH).

Par ailleurs, Amnesty International constate que les autorités du Myanmar n'ont toujours pas mené, un an plus tard, d'enquête indépendante, impartiale et approfondie sur les allégations de recours excessif à la force par la police le 10 mars 2015, à Letpadan. Elle leur demande une nouvelle fois de mener cette enquête, et de veiller à ce que les responsables présumés de ces agissements soient traduits en justice dans le respect des normes internationales d'équité.

COMPLÉMENT D'INFORMATION

La loi relative à l'éducation nationale a été promulguée en septembre 2014. Depuis, des étudiants, leurs dirigeants et des sympathisants réclament qu'elle soit modifiée, car ils estiment qu'elle restreint les libertés académiques. En février 2015, des mouvements étudiants ont organisé quatre défilés simultanés dans tout le pays, qui devaient se rejoindre à Yangon, la première ville du Myanmar. Cependant, ces rassemblements ont été suspendus, leurs représentants ayant entamé des négociations avec le gouvernement et le Parlement au sujet de modifications à apporter à la loi. Les négociations ayant échoué début mars 2015, des manifestants étudiants de Letpadan, dans la région de Bago, ont annoncé qu'ils reprendraient les marches vers Yangon. La police les en a empêchés, ce qui a donné lieu à huit jours de confrontations entre les étudiants et la police.

La police y a mis un terme le 10 mars 2015 en dispersant de force les étudiants. Selon des témoins, lorsque des membres du cortège ont essayé de démanteler un barrage, des policiers ont commencé à les frapper à coups de matraque, lors même que certains étaient tombés à terre. Plus de 100 personnes – étudiants, dirigeants du mouvement étudiant et sympathisants – ont été arrêtées ce jour-là et 81 d'entre elles ont été inculpées de toute une série d'infractions pénales. D'après les informations dont dispose Amnesty International, aucun policier n'a encore été traduit en justice pour atteintes aux droits humains.

Fin/